



Élections au Conseil d'institut, INSPÉ-Nantes Université du 21 au 23 novembre 2023

VOTEZ ET FAITES VOTER pour les candidat·es de la liste

Pour une formation universitaire et professionnelle

soutenue par l'intersyndicale CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA & SNPTES

Pour qui voter ?

Travaillant ensemble au sein du Conseil d'Institut de l'Inspé depuis plusieurs années, les organisations syndicales FERC-sup CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA, SNPTES sont regroupées au sein d'une liste commune intersyndicale : « **Pour une formation universitaire et professionnelle** ». Cette liste souhaite représenter tous les personnels, qu'ils/elles soient syndiqué·es ou non, titulaires ou contractuel·le·s, dans l'équité et la transparence. Elle réunit tous les personnels : enseignant·es, administratif·es, technicien·ne·s qui assurent les missions du service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les élu·es de la liste intersyndicale siégeant au Conseil d'institut sont attaché·es :

- au **service public** de l'Enseignement supérieur et au **fonctionnement démocratique et représentatif** de notre institut : les personnels et usager·es devraient être majoritaires dans le conseil de leur composante ;
- à la **qualité de la formation** malgré les difficultés budgétaires des universitaires et les logiques de court terme (fermetures de parcours) ;
- à la **défense des intérêts de tou·te·s** les collègues et usager·es quels que soient leur statut, leur site de formation, leur composante de rattachement.

Un projet politique pour l'Inspé

Formation initiale & qualité des diplômes

Nous défendons une formation diplômante à la fois universitaire et professionnalisante.

- Une telle formation vise avant tout à développer la réflexivité des futur·es professionnel·le·s en prenant appui sur les apports de la recherche en éducation et en adéquation avec les enjeux actuels de l'École. Cette réflexivité et la cohérence de la formation ne peuvent se développer que par une liberté pédagogique entière des formateurs et formatrices, sans imposition idéologique extérieure, dans le respect du cadre universitaire.
- Les réformes successives de la formation provoquent l'instabilité des parcours et des équipes et ont des effets sur l'attractivité du métier. Au regard des annonces concernant la réforme à venir, nous affirmons l'importance d'une formation unifiée premier, second degré et CPE.
- La formation doit être assurée par des équipes pluri-catégorielles expertes dotées des moyens de la concertation et du travail en coopération : des enseignant·e·s-chercheur·es (EC), des enseignant·es affecté·es à plein temps à l'Inspé et à temps partagé, des PEMF, des tuteurs-terrain.

Un Inspé qui compte dans le secteur de la formation au niveau régional, national et international

- L'Inspé doit être un acteur majeur dans un continuum de formation : préprofessionnalisation en licence, formations MEEF, formation des DIU, des stagiaires temps plein, implication dans le Plan académique de formation, CAPPEI, CAPEFE, VAE, etc.

- Les travaux scientifiques menés en Inspé sont en prises avec des questions professionnelles et de société. Ils permettent d'articuler recherche et formation ; l'Inspé se doit d'assurer la visibilité et le rayonnement de son expertise.
- L'Inspé doit développer des masters de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) ainsi que ses partenariats internationaux effectifs afin de permettre une approche comparée et critique des actions de formation et de recherche. Cette approche doit favoriser une expérience interculturelle et réflexive pour nos étudiant.e.s, comme autant de pistes vers l'émancipation des futur.e.s enseignant.e.s, CPE et des élèves.

Les conditions de travail des personnels

- L'Inspé doit mieux reconnaître le travail hors du face-à-face pédagogique, le travail invisible et être vigilant sur les conditions de travail de ses personnels (ex : aménagement des postes de travail, trajets...).
- L'Inspé doit promouvoir un fonctionnement collégial, des espaces et des temps de concertation, d'analyse de pratiques, une politique de formation de formateurs, pour les néo-formateurs puis pour tout au long de la carrière de formateur-trice.
- L'Inspé doit avoir une réelle politique de gestion des ressources humaines, explicite, pluriannuelle et durable, en adéquation avec l'accréditation, les projets de formation des masters et les projets d'évolution professionnelle des personnels (transparence du recrutement, accompagnement, formation de formateurs). Les recrutements (notamment ceux des enseignant-es-chercheur-es dont la proportion est parmi la plus faible des Inspé) doivent être actés et pérennisés (titulaires).
- Afin de lutter contre la précarité des postes des collègues en temps partagé, nous demandons des contrats pluriannuels, un allègement de leur service et des perspectives de carrière au sein de l'Inspé.

L'Inspé et ses partenaires :

Nous voulons :

- améliorer les relations avec les universités et le rectorat de l'académie tout en faisant reconnaître les spécificités de nos formations et diplômes et l'expertise des personnels de l'Inspé dans le champ de la formation ;
- renforcer les liens avec les tuteurs-terrains pour favoriser une réelle alternance intégrative et un réel tutorat mixte ;
- poursuivre les partenariats avec les acteurs associatifs, culturels, locaux et régionaux.

Nos engagements

- Être **vigilant** sur la qualité de la formation et la reconnaissance du travail de tous les personnels ;
- **Défendre** toutes les catégories de personnels en faisant respecter leurs droits ;
- **Défendre** les parcours et les équipes dans toutes les disciplines pour répondre aux besoins de formation des professionnels de l'Éducation nationale ;
- **Co-construire des propositions** pour le développement de l'Inspé et le maintien et l'amélioration des conditions de travail des personnels pour leur permettre de s'investir pleinement dans leurs missions ;
- **Veiller au fonctionnement démocratique et représentatif** de ses instances et notamment la possibilité de débattre des sujets abordés ;
- **Informers les personnels** et les consulter en amont des conseils d'institut et tenir compte, lors du conseil, des avis exprimés, dans les échanges et dans les décisions de vote ;
- **Rendre compte** de ce qui a pu se dire lors des conseils d'institut auxquels nous assisterons.

Pour toutes ces raisons, pour faire entendre votre voix, dans l'Inspé, auprès des présidences d'université, auprès du rectorat, **les 21, 22 et 23 novembre 2023**, votez et faites voter pour les candidat·es de la liste intersyndicale **Pour une formation universitaire et professionnelle**